

INTERPELLATION

Auteur PLR, par Thomas Birbaum (suppl.)
Objet Entre nous, actif ou passif?
Date 08.05.2017
Numéro 1.0222

Il n'a échappé à personne que nous vivons des temps incertains sur le front de la fiscalité des entreprises. En effet, la réforme sur les entreprises 3 a échoué en votation populaire, il ne devient que plus urgent d'abolir nos régimes fiscaux spéciaux en proposant une nouvelle mouture de la réforme. Le Conseil fédéral l'a bien compris et proposera en juin prochain les lignes directrices d'une réforme rebaptisée Projet Fiscal 17, ou PF17.

A l'image du canton de Vaud qui avait fait voter, et accepté par un score quasi soviétique de 90%, sa propre réforme cantonale RIE 3, est-ce que le canton du Valais a pour projet de proposer, et de faire voter, un projet fiscal 17 à la sauce valaisanne avant la votation fédérale. En prenant de l'avance sur la réforme fédérale, en travaillant en amont avec les partenaires économiques, sociaux et institutionnels, je pense bien évidemment aux communes, le canton du Valais sera dans le peloton de tête en comparaison des autres cantons. Une telle réforme de l'imposition des entreprises doit être travaillée en collaboration étroite avec les communes, celles-ci étant les partenaires tout au bout de la chaîne du fédéralisme. Avoir une démarche proactive dans ce dossier, c'est expliquer à quelle sauce les entreprises vont être mangées, c'est assurer la sécurité du droit et permettre aux entrepreneurs de planifier leurs investissements dans notre canton.

Conclusion

Mon interpellation est donc la suivante: le Conseil d'Etat valaisan a-t-il pour projet d'être actif, en proposant une mouture cantonale du PF17 avant la votation fédérale, ou souhaite-il rester passif en attendant le résultat de cette même votation pour proposer son modèle d'application?